Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20251218-20251233-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2025-152

Publiée le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2025
N° 202512-3.3

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 20h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme CALIPPE (arrivée à 18h15), Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (arrivé à 18h17), Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS (arrivé à 18h38), Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme BACCON	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. LE CAIN	à	Mme JAN

Cession de la parcelle cadastrée section CZ n°181, Résidence de Boc'h Logot

Le Conseil municipal,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère en date du 29 juillet 2025,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la cession à Aiguillon Construction de la parcelle cadastrée section CZ n°181, sise Résidence de Boc'h Logot pour la réalisation d'un projet de logements,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : M. Taboret, 1 contre : M. Esnault)

- émet un avis favorable sur la cession de la parcelle cadastrée section CZ n°181, sise Résidence de Boc'h Logot, d'une surface de 6 269 m² au prix de 240 000 € (deux cent quarante mille euros), hors taxe (HT) et hors droits, à Aiguillon Construction ;

- autorise Aiguillon Construction à déposer un permis de construire sur la parcelle cadastrée section CZ n°181 portant sur un programme de 10 logements locatifs sociaux et 12 logements en BRS ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20251218-20251233-DE

- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 18 décembre 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF